

Nombre de membres :	Afférents au Conseil Municipal : 15	Date de la convocation : 15 juin 2020
	En exercice : 15	
	Qui ont pris part à la délibération : 15	Date d'affichage : 15 juin 2020

L'an deux mille vingt et le dix-neuf juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Sébastien CAYSSIALS, Maire.

Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Thomas LAMOTTE, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL et Françoise VIAROUGE

Marie-Laure CAMBOULAS a été nommée secrétaire de séance.

LECTURE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MAI 2020

Après lecture, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès verbal de la séance du 12 juin 2020.

DELIBERATIONS

1 - Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - Budget Principal - DE_20200619_001

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 adopté le 09 mars 2020 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 ;

Constatant que le compte administratif 2019 fait apparaître un :

excédent de 135 393.32 € ;

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	42 560.79
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	135 393.32
Résultat cumulé au 31/12/2019	135 393.32
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	135 393.32
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	135 393.32
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 juin 2020

2 - Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - Budget Lotissement La Sole - DE_20200619_002

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 du Budget annexe Lotissement La sole adopté le 09 mars 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 9 593.35 €** ;

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	294.29
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	9 299.06
Résultat cumulé au 31/12/2019	9 593.35
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	9 593.35
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	9 593.35
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

3 - Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - Budget Assainissement - DE_20200619_003

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 du Budget annexe Assainissement approuvé le 09 mars 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 37 873.50 €** ;

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	33 647.46
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	32 537.46
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	4 226.04
Résultat cumulé au 31/12/2019	37 873.50
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	37 873.50
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	37 873.50
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

4 - Vote des taxes 2020 - DE_20200619_004

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré avec 15 voix POUR, le Conseil Municipal :

Article 1^{er} : décide de maintenir les taux d'imposition 2019 sur l'année 2020 soit :

- Foncier bâti = 9,00 %
- Foncier non bâti = 57,27 %
- CFE = 21,64 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : Charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

5 - Vote subventions aux Associations 2020 - DE_20200619_005

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux associations pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'attribuer et de verser les subventions suivantes aux associations:

Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 juin 2020

Associations	Subventions
Société de Chasse	400 €
Foyer Rural (Comité des Fêtes)	500 €
Club de l'Age d'Or	120 €
Amicale Pompiers Montbazens	150 €
Club de Gymnastique	150 €
Football Club	420 €
ARAM	40 €
AAPPMA (Le Ver Rouge)	160 €
ENTRAIDE	120 €
CAUE	35 €
Jeux Vadrouillent	100 €
Total	2 195 €

- de donner pouvoir à Monsieur de Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Communal 2020.

6 - Vote du budget primitif 2020 - Budget Principal - DE_20200619_006

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 concernant le Budget Principal de la commune qui se présente, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	397 662,26 €	397 662,26 €
Section d'investissement	690 371,13 €	690 371,13 €
TOTAL	1 088 033,99 €	1 088 033,99 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2020 du Budget Principal de la commune,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE avec 15 voix POUR, le budget primitif 2020 du Budget Principal de la commune arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	397 662,26 €	397 662,26 €
Section d'investissement	690 371,13 €	690 371,13 €
TOTAL	1 088 033,99 €	1 088 033,99 €

7 - Vote du budget primitif 2020 - Budget Lotissement La Sole - DE_20200619_007

Monsieur le Maire présente le budget annexe primitif 2020 du lotissement La Sole qui se présente, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	30 890,85 €	30 890,85 €
Section d'investissement	9 299,59 €	9 299,59 €
TOTAL	40 190,44 €	40 190,44 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget annexe primitif 2020 du lotissement La Sole,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE avec 15 voix POUR, le budget annexe primitif 2020 du lotissement La Sole arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	30 890,85 €	30 890,85 €
Section d'investissement	9 299,59 €	9 299,59 €
TOTAL	40 190,44 €	40 190,44 €

8 - Vote du budget primitif 2020 - Budget Assainissement - DE_20200619_008

Monsieur le Maire présente le budget annexe primitif 2020 de l'assainissement qui se présente, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	46 073,50 €	46 073,50 €
Section d'investissement	67 457,10 €	67 457,10 €
TOTAL	113 530,60 €	113 530,60 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget annexe primitif 2020 de l'assainissement,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE avec 15 voix POUR, le budget annexe primitif 2020 de l'assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 juin 2020

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	46 073,50 €	46 073,50 €
Section d'investissement	67 457,10 €	67 457,10 €
TOTAL	113 530,60 €	113 530,60 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

❖ Mise aux normes stade pour évolution en D3

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la Fédération Française de football suite à l'accession de l'équipe 1 en Départementale 3.

Des travaux de mises aux normes du stade sont nécessaires pour pouvoir débiter la saison à ce niveau de compétition. Ils doivent en partie être réalisés avant le mois de septembre 2020 (démolition des mains courantes, rafraîchissement du vestiaire de l'arbitre, pommeaux de douche supplémentaires...).

Les bénévoles du club de football « Causse et l'Estang » ont commencé le démontage des mains courantes au niveau de la cage de but côté pylône électrique et côté Montbazens. Pour diminuer le coût de la mise aux normes une haie de thuya sera plantée à la place d'une main courante.

❖ Point travaux divers

☞ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission travaux va être sollicitée pour visiter l'étang de Lagarrigue. Il serait nécessaire de sécuriser l'entrée d'eau du Moulin (trou dangereux).

Le Conseil Municipal est favorable à la mise en place d'une signalétique « danger » dans l'attente d'une réflexion sur les travaux à entreprendre.

☞ Monsieur le Maire, suite à une entrevue avec Monsieur Jacques MOLIERES, Maire de Montbazens, a abordé la sécurisation du lieu-dit « Les Cabanous », la commune de Montbazens pourrait participer.

☞ Une réflexion est menée afin d'implanter deux radars pédagogiques à l'entrée du village.

❖ Bureau des Maires Communauté des Communes du Plateau de Montbazens

Monsieur le Maire fait le compte rendu du bureau des Maires qui s'est déroulé le 18 juin 2020.

La communauté des communes de Montbazens va participer à un fond local régional pour soutenir les entreprises liées au tourisme, au commerce et à l'artisanat suite à la crise du COVID 19.

Les orientations du futur mandat ont été évoquées au cours de cette réunion. La mise en place du futur conseil communautaire devrait se tenir vers le 10 juillet après les élections de Drulhe et Compolibat.

La piscine de Montbazens de compétence intercommunale devrait ouvrir le 11 juillet.

Délibérations
1 - Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - Budget Principal - DE_20200619_001
2 - Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - Budget Lotissement La Sole - DE_20200619_002
3 - Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - Budget Assainissement - DE_20200619_003
4 - Vote des taxes 2020 - DE_20200619_004
5 - Vote subventions aux Associations 2020 - DE_20200619_005
6 - Vote du budget primitif 2020 - Budget Principal - DE_20200619_006
7 - Vote du budget primitif 2020 - Budget Lotissement La Sole - DE_20200619_007
8 - Vote du budget primitif 2020 - Budget Assainissement - DE_20200619_008

Sébastien CAYSSIALS

Marie-Laure CAMBOULAS

Thibault CAMMAN

Monique CAVALIÉ

Véronique FILHOL

Chantal FRAYSSE

Jean-Claude FROMENT

Joël FROMENT

Pierre JOULIA

Carine MARTIN

Cédric MARTINS

Patrick MARTY

Guillaume POUJOL

Françoise VIAROUGE